

Dossier de l'OHI n° S1/1300

LETTRE CIRCULAIRE 38/2026
02 juillet 2026

CEREMONIE D'INAUGURATION DU CENTRE D'INFRASTRUCTURE DE L'OHI

BUSAN, REPUBLIQUE DE COREE

- Références :
- A. Résolution de l'OHI 1/2024 telle qu'amendée –
 - B. Décision 6 de la 4^{ème} Assemblée de l'OHI - *Approbation du projet de résolution relative au Centre d'infrastructure de l'OHI*
 - C. Décision 8 de la 4^{ème} Assemblée de l'OHI - *Approbation du projet d'Accord de Siège entre l'OHI et le gouvernement de la République de Corée*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément aux décisions 6 et 8 de la 4^{ème} session de l'Assemblée (voir références B et C), la création du Centre d'infrastructure de l'OHI marque une étape historique, puisqu'il s'agit du premier centre opérationnel permanent mis en place par l'OHI en dehors de son Secrétariat à Monaco. Le Centre représente une avancée significative pour renforcer la coopération internationale et apporter un soutien concret aux parties prenantes qui souhaitent exploiter et mieux comprendre le milieu marin.

2. L'OHI et le gouvernement de la République de Corée ont le plaisir d'annoncer qu'une cérémonie d'inauguration du Centre d'infrastructure de l'OHI se tiendra le mardi 10 novembre 2026 à Busan, République de Corée. Tous les Etats membres sont invités à désigner leur hydrographe national ou un autre représentant pour y assister. Cet événement réunira des représentants des gouvernements, des Etats membres de l'OHI, d'organisations internationales, des commissions hydrographiques régionales, du monde universitaire et du secteur privé afin de célébrer l'inauguration officielle du Centre et le lancement de ses activités opérationnelles.

3. Les détails de l'événement sont les suivants :
- Date : mardi 10 novembre 2026
- Lieu : Centre d'infrastructure de l'OHI, 22^{ème} étage, BIFC II, Busan, République de Corée
- Format : en présentiel et en ligne (diffusion en direct)
- Langues : anglais et coréen

4. Le programme détaillé ainsi que les informations pratiques concernant la participation et la logistique seront communiqués en temps voulu. Les Etats membres sont priés de procéder à leur inscription via [ce lien](#) ou la page d'inscription du portail de l'OHI avant le **10 octobre**, de préférence le plus tôt possible, afin de faciliter la planification et l'organisation efficaces de l'événement.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Secrétaire général



Dr John E. Nyberg
Directeur